

Le gouvernement hongrois risque pour le moins de porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'UE

Publié le: 17-04-2013



A la demande de l'ALDE, le Parlement européen a débattu aujourd'hui de la situation constitutionnelle en Hongrie suite à l'adoption d'un quatrième amendement de la Constitution hongroise. Depuis son entrée en vigueur en janvier 2012, le parti au pouvoir dans le pays (Fidesz) - qui représente les deux tiers des sièges au Parlement - a limité les lois sur le système judiciaire, l'itinérance, l'enseignement supérieur, les campagnes électorales et les droits de la famille.

Guy Verhofstadt, président de l'ADLE, a déclaré : "En Hongrie, nous voyons une majorité se comporter comme un bulldozer défiant toute critique, diffamant ses adversaires, modifiant sa Constitution presque chaque semaine et un gouvernement qui adopte des lois controversées au-delà de tout contrôle et permet aux antisémites de recevoir les honneurs de l'Etat".

"La Commission répète sans cesse qu'elle procède à une 'analyse juridique approfondie' et s'appuie sur une véritable coopération avec le pays. Ce n'est pas la première fois que la Commission a dû intervenir en Hongrie. Comment peut-on ainsi que la Commission, sincèrement continuer à croire un gouvernement qui, au mépris de tous nos avertissements, conserve l'introduction de nouveaux amendements incompatibles avec la législation européenne et nos valeurs européennes. La Hongrie rejette nos valeurs communes et les refuse à ses citoyens".

"C'est pourquoi il est clairement souhaitable de déclencher l'article 7.1 du traité, car il existe en Hongrie, un risque évident de grave violation des valeurs fondamentales européennes énoncées à l'article 2.

Selon moi, il y a déjà violation, mais nous pouvons au moins être d'accord sur le fait qu'il y a un risque de violation. La Commission devrait lancer la procédure sans délai, sinon nous au Parlement devrions avoir le courage de le faire nous-mêmes".

Sophie in 't Veld (D66, Pays-Bas), vice-présidente de la commission des libertés civiles a conclu : "Les droits fondamentaux et l'Etat de droit ne sont pas facultatifs, ils sont essentiels. Après avoir marqué une certaine réticence en la matière, la Commission européenne doit agir et indiquer clairement que dans l'Union européenne, non seulement les règles du marché unique sont appliquées, mais aussi celles des droits fondamentaux. C'est une étape très importante dans le développement d'une véritable communauté de valeurs et d'une union politique".